

## COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



St-Cergue, le 15 juillet 2016

### **PREAVIS MUNICIPAL No 19/2016**

**Concernant une demande de crédit de CHF 77'153 TTC destinée au goudronnage du parking de la buvette « Espace Basse-Ruche »**

---

Délégués municipaux: Pierre Graber, Laurent Mathez

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### **1. But**

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le goudronnage et l'aménagement des évacuations d'eaux claires du parking de « Espace Basse-Ruche ».

#### **2. Exposé des motifs:**

La municipalité a été contactée par les locataires de « Espace Basse-Ruche » qui ont fait la demande de goudronner le parking de la buvette actuellement en tout-venant (tv). Le but du goudronnage est de faciliter le déneigement l'hiver, d'assurer la propreté du parking client en cas de pluie et d'améliorer la capacité du parking par le marquage des places.

#### **3. Projet**

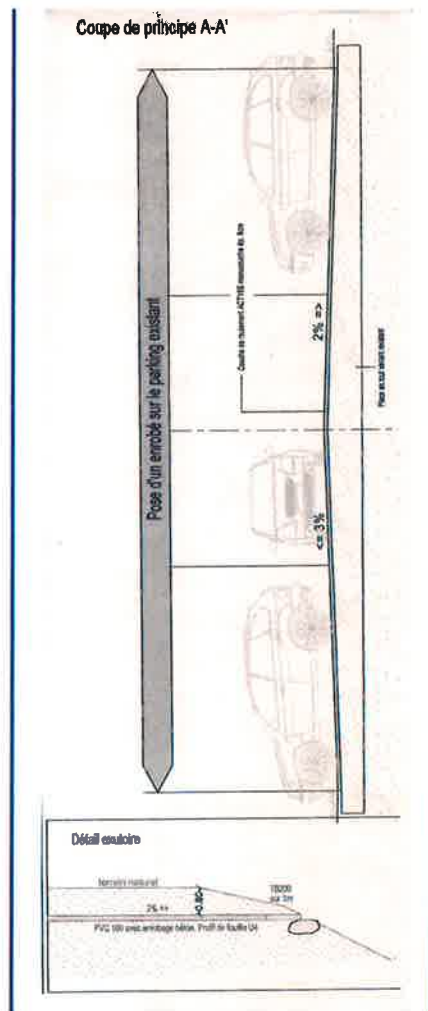
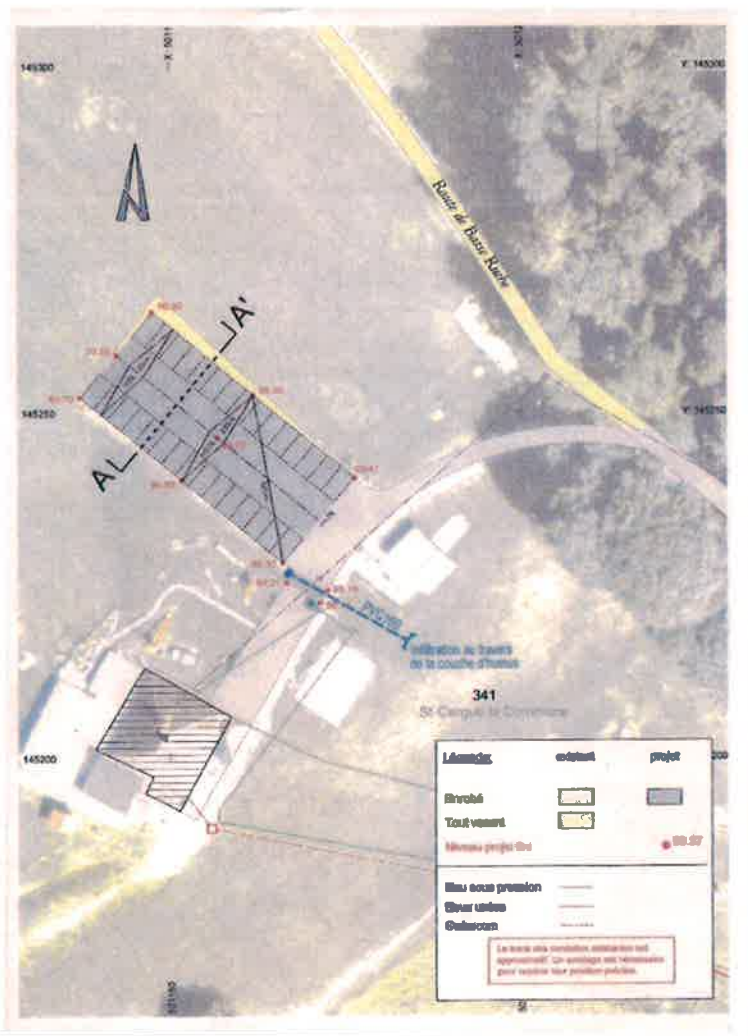
Ce dossier a été traité par le bureau d'ingénieur civil / géomètre Bovard et Nickl SA qui a fait un projet de goudronnage du parking dont la pente en forme de toit à 2 pans sera de 3% et 2% respectivement, afin d'évacuer les eaux de pluie. Le reste des eaux passe dans une grille reliée à l'autre côté de la route d'accès par un PVC de 160 pour être infiltrée dans le talus au travers de la couche d'humus.

Ce parking est en zone d'équipement touristique et zone de protection des eaux S3. Pour cette raison, ce dossier est actuellement en procédure de dispense d'enquête publique avec dossier CAMAC.

La réalisation de ce parking est conditionnée soit par une augmentation du loyer de location de « Espace Basse-Ruche » en rapport à l'investissement consenti, à la période d'amortissement en incluant un intérêt de 2%, ou une participation financière aux investissements, ou un mélange des deux solutions.

L'exécution des travaux est soumise à la participation financière de « Espace Basse-Ruche » (montant à déterminer ou augmentation mensuelle du loyer de CHF 400.-).

## Plan parking « Espace Basse-Ruche et coupe A-A'



### 4. Financement

Coûts des travaux selon le devis du bureau Bovard et Nickl SA et soumission à l'entreprise Camandona.

#### Pose d'un enrobé sur parking existant

|                                              | <u>CHF HT</u> |
|----------------------------------------------|---------------|
| • Travaux de génie civil                     | 58'762.00     |
| • Honoraires, étude et direction des travaux | 6'800.00      |
| • Divers et imprévus 10%                     | 5'876.00      |

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| <b>Total (HT)</b> | <b>71'438.00</b> |
|-------------------|------------------|

|           |          |
|-----------|----------|
| • TVA 8 % | 5'715.00 |
|-----------|----------|

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| <b>Total TTC</b> | <b>77'153.00</b> |
|------------------|------------------|

Renseignement pour une possible subvention touristique en cours.

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • [commune@st-cergue.ch](mailto:commune@st-cergue.ch)

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis N° 19/2016 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de **goudronnage du parking de la buvette « Espace Basse-Ruche »**
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de (CHF 77'153,00 TTC),
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement en 20 ans par prélèvement sur le compte de réserve amortissements/investissements futurs 9282.01 au bilan.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 juillet 2016

Au nom de la municipalité

Le syndic

Pierre Graber



La secrétaire

Laurence Gilardi